

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Master Droit des assurances

Université de La Rochelle (déposant)
Université de Poitiers

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 07/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Société, entreprises et territoires

Établissement déposant : Université de La Rochelle

Établissement(s) cohabilité(s) : Université de Poitiers

Présentation de la formation

Le master *Droit des assurances*, cohabilité par les universités de La Rochelle et de Poitiers, a pour objectif de donner aux étudiants une culture juridique et des compétences qui leur permettront d'exercer les principaux métiers offerts aux juristes dans le domaine assurantiel. La formation, ouverte à l'alternance, est constituée d'un seul parcours. Les enseignements sont dispensés en présentiel sur le site du pôle universitaire de Niort.

Analyse

Objectifs
<p>La formation vise à donner aux étudiants une culture juridique étendue en matière de responsabilité civile, d'assurances et de stratégie patrimoniale. Les connaissances et les compétences attendues pour exercer les métiers offerts aux juristes dans le domaine de l'assurance sont clairement précisées.</p> <p>L'adéquation des enseignements proposés, les stages obligatoires sur les deux années et l'enseignement de l'anglais permettent aux étudiants d'acquérir cette culture juridique et ces compétences.</p> <p>La constitution de l'équipe pédagogique est en rapport avec l'objectif poursuivi puisque plus de la moitié des intervenants sont des professionnels. En outre, les chiffres relatifs à l'insertion professionnelle des étudiants tendent à prouver que l'objectif a été atteint.</p>
Organisation
<p>Issu d'une formation déjà cohabilitée par les universités de Poitiers et de La Rochelle, le master <i>Droit des assurances</i> est ouvert à l'alternance. Les enseignements sont dispensés sur le site universitaire de Niort, donc au plus près des mutuelles d'assurance très présentes sur ce territoire. Quelle que soit leur université d'origine, les étudiants sont soumis au même régime quant au calendrier, au règlement des études, au contrôle des connaissances et au jury d'examen. Cependant, la dénomination du diplôme est différente dans les deux universités ; ce qui peut nuire à sa lisibilité.</p> <p>L'offre de formation permet une spécialisation progressive des étudiants et répond aux besoins des professionnels. En 1^{ère} année de master (M1), les étudiants suivent des enseignements généraux mais aussi, des enseignements relatifs à l'environnement de l'activité du juriste d'assurance et ce, dès le 1^{er} semestre (S1). En 2nde année de master (M2), la spécialisation est renforcée, les enseignements portant sur des domaines plus techniques. L'immersion professionnelle est également progressive.</p> <p>Les informations relatives aux différents enseignements ne permettent pas de connaître le volume horaire précis de certaines d'entre eux.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>La formation bénéficie d'un excellent ancrage territorial. Son implantation à Niort, pôle assurantiel bien identifié sur le territoire national, répond aux besoins des milieux professionnels, lesquels ne disposent au niveau régional d'aucune formation équivalente. Cet ancrage territorial permet de maintenir, voire de développer les liens tissés avec les assureurs depuis plusieurs années.</p>

<p>La formation bénéficie du soutien des collectivités territoriales. Elle est attractive au plan national puisqu'elle figure dans les formations reconnues au titre des pôles d'excellence créés par les professionnels de l'assurance.</p> <p>Au plan universitaire, la formation est adossée à l'équipe de recherche en droit privé (ERDP) de l'Université de Poitiers (équipe d'accueil - EA - n°1230) et au Centre d'études juridiques et politiques (CEJEP, EA n°3170) de l'Université de La Rochelle. Il n'est pas précisé si ces deux centres ont élaboré des projets de recherche communs. La formation est rattachée à l'école doctorale Pierre Couvrat (ED 88).</p>
<p>Équipe pédagogique</p>
<p>La formation est codirigée par deux enseignants-chercheurs (un professeur de l'Université de Poitiers et un maître de conférences de l'Université de La Rochelle). Un ingénieur d'études, présent sur le site de Niort, fait le lien entre les étudiants et les intervenants dans la formation.</p> <p>L'équipe pédagogique est composée d'enseignants universitaires (enseignants-chercheurs et autres enseignants venant des deux universités) et d'intervenants professionnels ; ceux-ci viennent des mutuelles d'assurance installées à Niort. Leur niveau de responsabilité n'est pas précisé.</p> <p>En M1 et en M2, l'équipe pédagogique se réunit, à l'issue de chaque semestre, pour faire un bilan d'étape avec des représentants étudiants élus pour les deux années. La fréquence des réunions devrait permettre un pilotage effectif de la formation mais aucun autre détail n'est donné sur ce pilotage.</p>
<p>Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études</p>
<p>Les effectifs des deux années de master sont relativement limités.</p> <p>Les effectifs du M1 sont constants (entre 10 et 13 étudiants) de 2011 à 2015. En 2015, on note une forte augmentation (29 étudiants) qui n'est pas analysée dans le dossier.</p> <p>Les effectifs du M2 sont constants (entre 10 et 12 étudiants) jusqu'en 2014 avec une baisse en 2014/2015 (8 étudiants) et une augmentation (15 étudiants) en 2015/2016. Les effectifs sont apparemment liés aux propositions de recrutement faites chaque année par les assureurs.</p> <p>Il ressort de l'enquête à 30 mois, réalisée en 2014, que l'insertion professionnelle des étudiants est très satisfaisante (100 % avec un taux d'emploi stable de 86 %). Les diplômés, insérés majoritairement à Niort, occupent des emplois en adéquation avec leur formation (notamment l'emploi de rédacteur sinistres). L'enquête informelle réalisée, en décembre 2015, par les responsables de la formation auprès des étudiants de la promotion 2014/2015 a révélé que 100 % des diplômés étaient en emploi (majoritairement en contrat à durée déterminée) et occupaient des postes correspondant à leur niveau de qualification.</p> <p>Aucun étudiant n'a poursuivi d'études en doctorat.</p>
<p>Place de la recherche</p>
<p>L'orientation professionnelle de ce master limite la place que la recherche y occupe. Cependant, les étudiants sont initiés à celle-ci par la rédaction, en 2^{nde} année, d'un mémoire en rapport avec une problématique du droit des assurances. Ce mémoire fait l'objet d'une soutenance devant le tuteur professionnel et l'enseignant universitaire référent.</p> <p>Le dossier présenté par l'université indique que l'un des trois axes de recherche privilégiés est intitulé « Entreprises et assurances ». Les étudiants bénéficient donc du retour de ces recherches, notamment dans le cadre des colloques et des journées d'études organisés par les responsables de la formation.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>
<p>Dans le cadre de l'université, le bureau d'aide à l'insertion professionnelle de l'Université de La Rochelle apporte un appui aux étudiants au moyen, notamment, d'ateliers thématiques et de rendez-vous personnalisés qui ont sans doute lieu à La Rochelle.</p> <p>La professionnalisation occupe une place importante dans la formation. Les enseignements dispensés, la forte participation des professionnels, les stages obligatoires en M1 et l'ouverture à l'alternance en M2 attestent de cette orientation.</p> <p>10 heures dédiées à l'insertion professionnelle (« parcours d'insertion ») sont dispensées chaque année. Elles sont assurées par le responsable des ressources humaines d'une société de groupe d'assurance mutuelle. En outre, des séances de « job-dating » sont organisées pour faciliter l'accès à un contrat d'apprentissage des étudiants candidats à l'entrée en M2.</p>
<p>Place des projets et des stages</p>
<p>L'insertion des étudiants en entreprise commence en M1 puisqu'un stage d'une durée de six semaines encadré par un tuteur d'entreprise et un tuteur pédagogique est obligatoire. Ce stage donne lieu à la rédaction d'un rapport de stage. Le stage et le rapport de stage sont évalués selon des modalités bien décrites.</p>

<p>Cependant, aucune précision n'est donnée au sujet d'une éventuelle harmonisation des notes par l'équipe pédagogique. Un stage de trois mois est prévu en M2 mais, actuellement, tous les étudiants suivent la formation dans le cadre de l'alternance.</p>
<p>Place de l'international</p>
<p>Pour l'essentiel, la place de l'international se résume à l'enseignement obligatoire de l'anglais (24 heures de travaux dirigés par semestre) et à la possibilité de préparer une certification (test of english as a foreign language (TOEFL) et test of english for international communication (TOEIC)).</p> <p>Plus généralement, le diplôme bénéficie des aides à la mobilité dont profitent tous les étudiants de l'Université de La Rochelle.</p> <p>Il est indiqué que des étudiants étrangers sont accueillis en M1 mais aucune autre information n'est donnée sur la mobilité étudiante internationale.</p> <p>Il n'y a pas de partenariat international formalisé avec des universités étrangères. Ainsi, peut-on penser que le diplôme gagnerait à s'ouvrir davantage à l'international via des échanges d'étudiants ou des manifestations scientifiques mettant davantage en avant cet aspect.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>
<p>Les étudiants titulaires d'une licence en droit délivrée par l'Université de La Rochelle accèdent de droit au M1. Les étudiants extérieurs doivent remplir une demande d'admission.</p> <p>En M2, la sélection se fait sur dossier et éventuellement sur entretien. Le nombre d'étudiants sélectionnés, qui sont finalement peu nombreux, dépend du nombre de propositions de recrutement des entreprises. Les critères d'évaluation ne sont malheureusement pas précisés. En outre, les responsables de la formation n'indiquent pas quelle est la politique de recrutement à l'égard des étudiants n'ayant pas de contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.</p> <p>En M2, des cours de méthodologie juridique sont dispensés aux étudiants en reprise d'études ou à ceux qui n'ont pas suivi un cursus juridique complet avant leur entrée en master. Aucune précision n'est donnée sur le parcours antérieur de ces étudiants et sur la part qu'ils représentent dans les effectifs. La présentation de ce dispositif d'aide à la réussite est trop superficielle pour qu'on puisse émettre un avis sur son impact.</p> <p>La proportion d'étudiants sélectionnés venant d'autres régions n'est pas indiquée. Cette indication pourrait pourtant confirmer l'attractivité de la formation au niveau national.</p> <p>Il n'est pas fait état de passerelles vers d'autres formations à l'issue du M1.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>
<p>La formation est ouverte à la formation continue mais aucune indication n'est donnée sur la proportion d'étudiants concernés par cette modalité d'enseignement. Des demandes de validation des acquis personnels et professionnels (VAPP) et des demandes de validation des acquis de l'expérience (VAE) sont régulièrement instruites. En 2016, deux VAE partielles pour le M2 et un avis favorable pour une entrée en M1 dans le cadre d'une VAPP ont été délivrés.</p> <p>Des enseignements d'informatique sont présents dans la maquette (semestre 1 et semestre 4).</p> <p>Le dossier fait état de l'utilisation du bureau virtuel et de la numérisation croissante des supports d'enseignement à l'appui des cours qui sont dispensés en présentiel. La dématérialisation concerne également le livret d'apprentissage.</p> <p>Dans le cadre du suivi et de l'évaluation des stages, une salle de visio-conférence permet de faire face à l'éloignement géographique du tuteur professionnel.</p>
<p>Évaluation des étudiants</p>
<p>Les modalités d'évaluation des étudiants varient sensiblement entre les deux années.</p> <p>En M1, l'évaluation des étudiants est réalisée dans le cadre d'un contrôle continu dont les modalités ne sont pas précisées. En M2, les enseignements du 1^{er} semestre font l'objet d'examens écrits et les enseignements du 2nd semestre font l'objet d'examens oraux et d'une épreuve d'exposé-discussion. Ainsi, au terme du master, les étudiants auront été soumis à l'ensemble des exercices permettant d'apprécier leurs compétences.</p> <p>La composition, le rôle et les modalités de réunion des jurys d'examens (M1 & M2) ne sont pas précisés.</p>
<p>Suivi de l'acquisition de compétences</p>
<p>Les informations données dans cette rubrique sont succinctes. Il est seulement indiqué que le suivi de l'acquisition des compétences des étudiants apprentis est réalisé au moyen du livret électronique d'apprentissage.</p>

Suivi des diplômés
<p>Des dispositifs ont été mis en place par l'observatoire des formations, de l'insertion professionnelle et de la vie étudiante pour connaître l'insertion professionnelle à 30 mois. Les informations données ne sont pas exploitables car elles sont trop parcellaires.</p> <p>En 2016, cependant, l'Université de La Rochelle s'est dotée de moyens supplémentaires devant permettre de connaître l'insertion professionnelle des diplômés de l'année N-1.</p> <p>Dans le cadre de la formation, un suivi informel des étudiants est réalisé lors de la cérémonie de remise des diplômes qui a lieu cinq mois après la fin de la formation. Il serait opportun de formaliser ce suivi.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>Aucune indication n'est donnée dans le dossier sur le rôle, la composition et les modalités de réunion du conseil de perfectionnement.</p> <p>Les étudiants sont invités à remplir un questionnaire anonyme d'évaluation de la formation via l'interface numérique ou sur support papier. Le dispositif a des limites puisque le taux de réponse est relativement faible. Cependant, celui-ci se serait amélioré avec la mise en place dans l'emploi d'un temps d'un créneau destiné à l'établissement du bilan de fin d'année. Ce processus est perfectible. Aucune information n'est donnée quant à l'impact de l'autoévaluation de la formation.</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Par son programme permettant une spécialisation progressive dès le M1 et son rapport à la pratique, cette formation offre aux étudiants diplômés d'intéressants débouchés.
- La formation accorde une place importante à la professionnalisation des étudiants au moyen d'une bonne politique de stages et de l'alternance ; ce qui permet une insertion professionnelle très satisfaisante.
- La formation bénéficie d'un bon positionnement du fait de sa localisation dans un pôle assurantiel bien identifié sur le territoire national. Elle répond aux besoins des professionnels.

Points faibles :

- Le dispositif de suivi du devenir des diplômés et le pilotage de la formation, sont insuffisamment formalisés.
- La procédure d'autoévaluation de la formation n'a pas encore fait la preuve de son efficacité.
- Les informations relatives à l'évaluation des étudiants sont trop succinctes, en particulier pour le M1.
- Les informations contenues dans le supplément au diplôme, sont très générales.

Avis global et recommandations :

Le master *Droit des assurances* constitue une formation de qualité reconnue comme telle par les milieux professionnels. À travers elle, les universités de La Rochelle et de Poitiers ont mis à profit la présence sur leur territoire de plusieurs mutuelles d'assurance. L'offre de formation est bien structurée et elle permet une spécialisation progressive des étudiants.

Il est souhaitable que les deux universités partenaires adoptent une dénomination commune pour la formation.

Il conviendrait de formaliser le pilotage de la formation, notamment en assurant l'effectivité du conseil de perfectionnement.

L'université et les responsables de la formation doivent poursuivre leurs efforts pour améliorer le dispositif de suivi du devenir des diplômés et la procédure d'autoévaluation de la formation.

Des précisions relatives aux modalités d'évaluation des étudiants seraient bienvenues.

Il conviendrait de compléter et d'actualiser le supplément au diplôme.

La formation pourrait proposer aux étudiants quelques focus de droit comparé des assurances, et s'ouvrir davantage à l'international.

Observations de l'établissement

L'établissement n'a pas fourni d'observations.